

La lettre Industrie - Déchets

n° 32 avril 2007

Edito

**15 avril 2007 : 28 °C dans la campagne briarde
L'urgence écologique et la campagne**

Elections présidentielles, J-7 : que disent les candidats, comment réagissent les médias, que pense le public à propos de l'avenir de la planète ?

La militante associative que je suis déplore une prise de conscience insuffisante du virage qu'on va tous devoir négocier très rapidement. Facteur 4 et -20 % de gaz à effet de serre en 2020 obligent. Cette question majeure pour France Nature Environnement est occultée dans la campagne par les préoccupations immédiates et habituelles de la croissance, du chômage, des salaires et ces sujets ne sont pas mineurs.

Les questions sur la survie de l'espèce humaine, la sauvegarde de la biodiversité, le réchauffement climatique sont-elles des interrogations d'éveillés, de privilégiés qui ont le temps de penser ou sont-elles si graves que les candidats « importants » n'osent pas en parler réellement, par crainte de faire peur, de décourager, de repousser des électeurs qui croiraient encore à des promesses de lendemain qui chantent ?

Ceux qui osent en parler, comme Nicolas Hulot, se polarisent principalement sur les conséquences des actions humaines, le réchauffement climatique, l'appauvrissement général de toutes les ressources ; mais les causes de cette situation, le gaspillage conséquence d'un consumérisme effréné, et l'urgence qui nous incombe de modifier nos modes de vie n'est que rarement mentionnée.

Alors dans cette lettre ID d'avant-élections, le pôle Industrie / Déchets vous présente la position des différents candidats qui ont bien voulu répondre à nos questions (voir le manifeste de FNE) particulièrement dans le domaine qui nous importe : « produire et consommer autrement ». Ainsi vous pourrez juger par vous-même du degré de prise en compte de nos préoccupations, tout en sachant bien que, des promesses aux actes, il y aura la réalité quotidienne très invasive, et l'élu(e) aura à affronter la dure réalité.

Point positif, l'ADEME lance sur internet un débat sur la maîtrise de l'énergie dans le cadre de sa campagne nationale « Economie d'énergie, faisons vite, ça chauffe ». Elle fait suite à la parution récente du décret d'application de la Loi du 13 juillet 2005 qui donne un objectif de réduction de consommation d'énergie au niveau national. FNE est partenaire de l'ADEME dans cette opération et invite tous les citoyens à y prendre part, à diffuser cette information et à répondre au questionnaire.

Christine Gilloire
Pilote du Pôle Industrie Déchets

Sommaire

Actualités du pôle / P.2-3

- Réunion nationale du pôle le 12 mai 2007
- Participation du pôle aux différentes réunions et groupes de travail.
- Ordre du jour du SCIC
- Week end du directoire du pôle Industrie déchets
- Plan National d'élimination des PCB
- SNCF : donner au tri des déchets des idées d'avance !

Dossier du mois / P 4

Campagne électorale : Comment les candidats perçoivent notre thème « produire et consommer autrement » ?

Questionnaire Stop pub / P.9

La page prévention / P.10-11

- La mobilisation des Français se poursuit
- Opération famille témoin 2007
- Lancement de l'autocollant "ICI ON BOIT L'EAU DE PARIS"
- Des jardineries Vertes : Les magasins Botanic
- Les déchets qui montent, qui montent... ce n'est pas une fatalité !

Colloque. / P. 12 UIOM. / P.12

Du nouveau sur le net / P.13

Charte Eco-Emballages / P.13



□ La Prochaine réunion nationale du pôle aura lieu le 12 mai 2007 à Paris

Lieu : centre partage solidarité accueil, 57, rue Violet – Paris 15^{ème}

Ordre du jour : **Matin**

- Echange entre les associations et Eco-Emballages (EE): quelle priorité pour EE, quels sujets travailler ensemble, agir localement entre EE et les associations ? (Intervention de J. Leconte, Directeur des opérations, Département Services aux Collectivités d'Eco-Emballages)
- Avancement du projet Risques industriels : présentation des travaux FNE et échanges sur les besoins des associations locales.

Après-midi – Les projets 2007

- Point d'actualité sur les déchets : application du décret Classe III, inventaire national PCB, présentation du projet "Moins de médicaments », la SNCF et les déchets des gares.
- Tout ce qu'il faut savoir sur la Semaine de réduction des déchets du 5 au 11 novembre 2007 (bilan de la semaine 2006 de la réduction des déchets). Echanges avec les participants pour mutualiser les actions à réaliser.
- Présentation et validation de la plate forme du pôle Industrie-déchets : positionnement politique des associations sur la consommation, les impacts industriels et les déchets. Echanges avec les correspondants œuvrant localement.

Inscription et information : dechets@fne.asso.fr

□ Participation du pôle aux différentes réunions, groupes de travail depuis fin mars

Pôle :

- Participation à l'assemblée générale d'**OREE** (27 mars 2007 - Liliane Elsen)
- **Week-end de travail du pôle industrie-déchets** à Fougères (35) (31 mars - 1^{er} avril 2007 Directoire pôle ID présents : Christine Gilloire, Bruno Genty Franck Noulain, Penelope Vincent-Sweet, Jean-Luc Jugant, Gaël Virlouvvet, Delphine Tombal, Nathalie Villermet)

Déchets :

- Réunion du comité de pilotage de la campagne « Réduisons vite nos déchets » Ademe (28 mars 2007 - Nathalie Villermet)
- **Groupe de travail de l'organisme coordinateur OCADEEE**, chantier prévention et éco-conception (10 avril 2007 - Nathalie Villermet)
- **Formation des chargés de mission** « prévention des déchets » de l'Ademe (13 avril 2007 - Nathalie Villermet)
- Réunion du comité de pilotage campagne « Réduisons vite nos déchets » Ademe (20 avril 2007 - Nathalie Villermet)
- Réunion de l'organisme coordinateur **OCADEEE** (24 avril 2007 - Delphine Tombal)
- **Commission d'agrément des emballages ménagers** (25 avril 2007 - Michel Georges)
- **Comité d'évaluation des emballages** MEDD (25 avril 2007 - Nathalie Villermet)

Industrie :

- **CSIC** : Conseil Supérieur des Installations Classées (3 mai 2007 - Christine Gilloire)

□ CSIC : Conseil Supérieur des Installations Classées, séance du 3 mai 2007

Ordre du jour

1 – Projet de décret portant transposition des directives 2002/3/CE et 2004/107/CE du 15 décembre 2004 et modifiant les décrets :

- n° 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites
- n° 2001-449 du 25 mai 2001 relatif aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en oeuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique

Rapporteur : MEDD (Sandrine ROCARD)

2 – Projet d'arrêté portant aménagement des prescriptions de l'arrêté du 5 août 2002 pour l'entrepôt de la société Ikéa à Fos/Mer **Rapporteur** : DRIRE PACA (Franck KALOUSTIAN)

3 – Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux **Rapporteur** : MEDD (Hervé VANLAER)



□ **Week end du répertoire du pôle Industrie déchets**

Ce week-end de travail a été organisé les 31 mars et le 1er Avril 2007 avec la collaboration active et chaleureuse de l'association La Passiflore (département 35). Il avait pour but la refonte de la plate forme politique du pôle. La précédente version datait de 1991 et n'était ouverte qu'à la thématique déchets. La nouvelle plate forme, version 2007, a pour but de coordonner les thématiques Industrie, Déchets, Sites et Sols pollués, Energie et donner des lignes directrices politiques aux associations fédérées à FNE. Nous vous enverrons prochainement ce projet afin qu'il soit validé par vos associations.

Nous tenons vivement à remercier Gaël Virlovet, Président de l'association La Passiflore, et ses adhérents qui nous ont accueillis à Fougères dans leurs familles.

Un grand Merci pour leur sympathie, leur convivialité et leur dévouement.

□ **Plan national d'élimination des PCB**

Suite à notre dossier de la lettre industrie déchets N°30 de février 2007, nous avons adressé, fin février, un courrier à Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et transmis une copie à l'Ademe. Celui-ci les informait de notre inquiétude concernant le suivi du plan national d'élimination des PCB. La commission de suivi du plan, qui n'est malheureusement plus officielle, ne siège qu'une fois par an, et il est à ce jour impossible de savoir si l'échéance de fin 2006 fixée pour un grand nombre d'appareils a bien été respectée.

Il n'est pas possible actuellement de répondre à des questions pratiques sur l'application du plan : tous les appareils fabriqués antérieurement à 1974 ont-ils bien été éliminés?

Nous notons de nombreux dysfonctionnements : outre le caractère incomplet de l'inventaire national, il faut citer: suivi du plan général inexistant (seuls les plans particuliers sont suivis), manque d'implication des préfetures, manque de suivi et contrôle des ferrailleurs (nous savons que certains se débarrassent ou traitent, en dépit de la loi, ces déchets), suivi environnemental annuel -pourtant prévu dans le plan- totalement inexistant, absence de données sur les exportations d'appareils (relevant pourtant de la convention de Bâle), problème de la fin de vie des appareils dépollués pour lesquels aucune traçabilité n'est prévue (alors que tout laisse à croire que certains d'entre eux contiennent encore plus de 500 ppm dans leur structure). EDF, qui est le plus gros détenteur, n'apporte pas les garanties suffisantes nécessaires au respect du plan (problème d'exportation et de bonne élimination, d'échelonnement d'élimination des appareils contaminés, de traçabilité des appareils dépollués, etc.). Tous ces éléments contreviennent à la Directive européenne.

Suite à ce courrier, Madame Pappalardo, présidente de l'Ademe, nous a adressé une réponse nous informant qu'elle était très soucieuse de la qualité de son action sur ce sujet important. Les besoins d'amélioration de suivi du plan PCB interviennent dans un contexte où les équipes concernées de l'Ademe sont parallèlement très sollicitées par le développement des filières de produits en fin de vie. Une réflexion a été engagée à l'Agence sur une meilleure adéquation de l'utilisation des effectifs de la Direction Déchets et Sols avec les priorités qui s'imposent à l'Ademe. Madame Pappalardo a décidé d'affecter à cette Direction un poste supplémentaire consacré à la filière des DEEE. Par ailleurs, le département concerné a pu redéployer un demi-poste en faveur des PCB, ce qui doit permettre à l'Ademe de remplir ses obligations sur le sujet.

Nous nous félicitons de la réaction de l'Ademe sur la prise en compte de ce sujet sensible qui concerne des contaminations inadmissibles par un polluant très toxique, persistant et bio-accumulateur. Il faut espérer que ce redéploiement ne se fera pas au détriment d'autres thématiques comme la prévention des déchets.

□ **SNCF : donner au tri des déchets des idées d'avance !**

le 27 mars 2007, FNE, Agir pour l'environnement, et la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transport, par ailleurs membre de FNE) ont remis à la SNCF 168 pétitions signées par des associations de défense de l'environnement ou d'usagers demandant la mise en place de la collecte sélective des déchets dans les gares et à bord des trains. Suite à leur demande, la SNCF a formulé des engagements en matière de collecte sélective des déchets dans ses espaces publics, ce dont les associations se félicitent. La SNCF prévoit en effet l'installation de poubelles de tri dans les gares et à bord de ses trains pour 2008.



Le Dossier du mois

Campagne électorale : Comment les candidats perçoivent notre thème "produire et consommer autrement ?"

Madame, Monsieur, Chers ami(e)s,

Impliqué depuis plus de trente ans sur tout le territoire national, le mouvement français de protection de la nature et de l'environnement, fédéré par France Nature Environnement, ne pouvait pas être absent d'un débat politique à l'issue duquel les Français désigneront le nouveau Président de la République et choisiront leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Pour France Nature Environnement et l'ensemble des associations qu'elle rassemble, ces élections sont l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique afin d'enclencher les nouvelles évolutions de nos modes de vie.

Dans cet esprit, nous tenons à saluer le travail de Nicolas Hulot qui contribue à une prise de conscience, et nous soutenons, sans réserve, le pacte écologique de sa Fondation.

Aujourd'hui, afin de contribuer au débat, France Nature Environnement présente une série de propositions qu'elle entend soumettre aux différents candidats. Ces propositions constituent les premières mesures essentielles à mettre en oeuvre pour s'engager dans la voie d'une action soutenable.

Pour illustrer la pertinence et le bien-fondé des propositions qu'elles portent, les associations réunies au sein de France Nature Environnement ont décidé de désigner les « 100 chantiers écologiques prioritaires » pour la France. A l'occasion de ces échéances, chaque candidat aura la possibilité de s'exprimer sur les mesures qu'il entend prendre pour mener à bien le ou les chantiers qui le concernent directement.

De l'échelon national à l'échelon local, France Nature Environnement entend agir à tous les niveaux de décision et a besoin de chaque citoyen à ses côtés. Le temps de la polémique et du doute est révolu : c'est maintenant qu'il faut agir dans l'objectif de sauver notre planète.

Sébastien Genest,

Président de France Nature Environnement

Vous trouverez l'ensemble de nos propositions et objectifs ainsi que les réponses de certains candidats sur notre site : <http://www.fne.asso.fr/elections2007/>

Le pôle industrie déchets de FNE a choisi de mettre en évidence la réponse de candidats à l'élection présidentielle au courrier adressé par FNE sur nos objectifs et propositions « pour une planète durable ».

Nous avons sélectionné ci-dessous les extraits des réponses des candidats sur un des sujets qui nous tient à cœur : produire et consommer autrement.



François Bayrou - UNION POUR LA DEMOCRATIE FRANÇAISE (UDF)

Extrait du courrier adressé à FNE

Promouvoir une économie écologiquement et socialement responsable : Une logique de durabilité et de responsabilité

Je suis pour la promotion d'une économie plus responsable, d'une croissance « sobre » sur le plan environnemental et social.

Il faut pour cela :

- Faire appliquer les obligations d'informations des impacts sociaux et environnementaux des entreprises cotées et l'étendre aux entreprises publiques ;
- Appliquer rigoureusement le **règlement de Reach**, pour préserver la santé et l'environnement des substances chimiques
- Promouvoir activement l'investissement socialement responsable (fonds développement durable, solidaires ou éthiques) en déterminant une définition légale, en imposant des critères de durabilité aux placements publics (à l'instar des pratiques du Fonds de Réserve pour les Retraites) et en les encourageant fiscalement ;
- Encourager la consommation de produits à plus value sociale et environnementale (commerce



Le Dossier du mois ...

équitable, bio...) en clarifiant notamment les labels, en multipliant les actions pédagogiques et en communiquant l'empreinte sociale et environnementale des produits et services ;

- Réaliser un inventaire mondial des matières non renouvelables et en vue d'en limiter ou interdire l'utilisation ou encore mettre en place des plans de transition, à partir de quotas ;

- Mettre en oeuvre des dispositifs luttant contre les publicités « écologiquement » mensongères ;
remplacer le Bureau de Vérification de la Publicité par une autorité administrative indépendante de la publicité.

- Inscrire, parmi ces orientations, celles qui doivent l'être dans les programmes scolaires.

En outre, le déchet le moins polluant étant celui qu'on évite de produire, je souhaite mettre en oeuvre une politique volontariste de réduction à la source des déchets. Sur la prochaine mandature l'objectif que nous nous fixerons sera de réduire de 20% la quantité de déchets produite. Les mesures qui nous permettront de tenir ce cap sont les suivantes :

- Imposer l'éco-conception au stade de la fabrication et le recyclage des produits en fin de vie (étendre le principe de la directive européenne D3E sur les déchets électriques et électroniques à d'autres produits) ;

- Favoriser les produits « durables » ou réutilisables au profit des « jetables » quand les conditions sanitaires le permettent ;

- Faire évoluer le financement des systèmes de collecte et de traitement des ordures ménagères vers des redevances pour toutes les collectivités qui seraient calculées sur les volumes de déchets collectés pour inciter chacun à optimiser sa production de déchets ; **généraliser la pesée embarquée pour encourager le tri.**

- **Favoriser l'économie circulaire, pour que les déchets d'une entreprise deviennent la matière première de l'autre.**

- **Moratoire sur les incinérateurs : il faut revoir le système des déchets en France.**

Ces actions et mesures doivent faire partie des objectifs urgents de la gouvernance européenne et mondiale. La France doit cependant initier dans un premier temps au niveau national ce type d'actions, en se faisant le laboratoire d'une économie durable.



MARIE-GEORGE BUFFET - PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS (PCF)

Courrier adressé à FNE où elle nous renvoie à l'extrait de l'observatoire du pacte écologique de la fondation Nicolat Hulot.

Devant le renchérissement des matières premières et leur épuisement progressif, de nouvelles pratiques industrielles se font jour comme la conception de voitures en grande partie recyclables. D'une manière générale, une réglementation exigeante doit voir le jour pour que les produits industriels intègrent dès leur conception, les objectifs de durabilité, d'économie de matières premières et d'énergie.

Le traitement des déchets est à mes yeux une grande question de société. C'est pourquoi je propose une loi-cadre qui devrait se baser sur les principes du développement durable .

Priorité à la réduction de la masse des déchets, réduction des emballages et sur- emballages.

Priorité au tri/ recyclage, retraitement et valorisation.

Les installations de tri, de traitement, de compostage et stockage des déchets doivent être réparties de façon équilibrée sur tout le territoire.



Ségolène Royal, Parti Socialiste (PS) - Extrait du courrier adressé à FNE

Gestion des déchets et responsabilité des entreprises

Après la loi de 1992, dont l'application devait être effective en 2002, différentes évolutions imposent de revoir les pratiques et le cadre réglementaire de la gestion des déchets que produit notre société. Cette gestion responsable doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la société et l'élaboration de cette nouvelle politique ne pourra se faire sans une phase initiale de participation des citoyens.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes:

La nouvelle politique devra définir des objectifs de résultats très concrets en termes de réduction des



déchets à la source, de volumes recyclés ou valorisés. 80% de collecte sélective est un objectif ambitieux. Ségolène Royal souhaite laisser aux acteurs le soin de fixer le détail de ces objectifs, dans le cadre du débat public, en précisant que la vision est de faire tendre vers zéro le volume de déchets ultimes qui ne peuvent être ni réutilisés, ni valorisés d'aucune manière.

Considérant que le parc actuel d'incinérateurs couvre globalement les besoins, même s'il serait nécessaire d'optimiser les schémas de gestion des déchets ménagers pour limiter les transports d'ordures ménagères sur de longues distances; considérant les risques sanitaires liés aux émissions de ces installations; considérant qu'il est nécessaire d'engager un débat national pour redéfinir les ambitions de la politique de gestion des déchets, **il est nécessaire d'instaurer un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs. Dans une logique de réduction des déchets à la source, le recours à l'incinération classique devrait être, à terme, significativement réduit.**

Des efforts conséquents ont été effectués ces dernières années en matière de déchets ménagers mais le secteur de des déchets industriels a été plutôt négligé. Ségolène Royal propose d'engager **un plan de réduction des déchets industriels** avec le même objectif de faire tendre vers zéro d'ici 2012 le volume de déchets ultimes qui ne peuvent être ni réutilisés, ni valorisés d'aucune manière.

Appliquer le principe pollueur-payeur en organisant la responsabilité des entreprises responsables d'atteintes à l'environnement. D'une part, toutes, dont l'activité le justifie, seront tenues de rendre compte de leur impact sur l'environnement et sur la santé de leurs salariés. Il conviendra de définir des modalités de rapports qui soient facilement gérables par les entreprises petites et moyennes qui seraient soumises à cette obligation.

D'autre part, la transposition de la directive européenne sur la responsabilité des entreprises sera conduite en prenant en compte la nécessité de préserver la collectivité et de faire prendre en charge par les entreprises les coûts de dépollution et de restauration des sites qu'elles auraient souillés. Enfin, il sera nécessaire de faire aboutir rapidement l'adoption de la directive sur la responsabilité pénale des dirigeants d'entreprises et d'assurer au plus vite sa transposition en droit français sans affaiblir l'esprit du texte actuel.

Economie et fiscalité: vers une logique de durabilité

Ségolène Royal veut réconcilier l'économie et l'environnement. L'enjeu est aujourd'hui de fournir les biens et les services de qualité dont nous avons besoin, en consommant moins d'énergie, moins d'eau et moins de matières premières. Cette économie de sobriété sera aussi un facteur de performance économique.

Ségolène Royal propose les mesures suivantes:

Réformer la fiscalité écologique pour intégrer dans le prix des produits et services les impacts sur l'environnement en veillant à préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. Ce chantier conduira à proposer des réductions de taux de TVA, en liaison avec nos partenaires européens, pour les produits les plus vertueux. La pénalisation des produits les plus préjudiciables se fera par l'introduction d'une écotaxe pouvant aller jusqu'à 30%.

Rendre progressivement obligatoire l'éco-conception pour tous les produits et développer les labels de qualité environnementale et sociale;

Encourager les Régions à développer des parcs industriels sur le modèle de l'écologie industrielle (économie circulaire).

Favoriser la concertation entre les acteurs (industrie, grande distribution, associations de consommateurs...) pour promouvoir l'économie de fonctionnalité.

Promouvoir une éthique de la publicité bannissant les usages infondés de l'argument écologique et réglementant la promotion des produits les plus polluants. Ségolène Royal a proposé de conduire un débat national sur l'affichage publicitaire. Au-delà des mesures spécifiques qui devront être proposées à l'issue de ce débat pour prendre en compte les évolutions récentes de l'affichage publicitaire, il faudra explorer l'idée d'une réforme du Bureau de Vérification de la Publicité pour le transformer en autorité administrative indépendante intégrant les professionnels, l'autorité publique et des représentants des associations et confier à cette nouvelle autorité la responsabilité de vérifier la bonne utilisation de l'argument écologique dans la publicité.





REPONSE DE NICOLAS SARKOZY - UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE (UMP)

Courrier adressé à FNE - extrait de l'observatoire du pacte écologique de la fondation Nicolas Hulot.

S'agissant des déchets, je partage votre hostilité au principe du « tout incinérateur ». La priorité doit être donnée à la réduction à la source des déchets et au tri sélectif. Pour autant, il est indispensable de moderniser les usines existantes afin de réduire leurs émissions et d'éviter les décharges en plein air.

Le premier objectif, "engager l'économie vers une logique de durabilité", est un impératif pour notre environnement mais également un impératif pour nos concitoyens. La réduction de la durée de vie des produits pèse sur le pouvoir d'achat des ménages qui doivent renouveler plus souvent leurs équipements. Plus encore, l'émergence d'une production durable s'impose pour que les pays émergents et en voie de développement puissent bénéficier d'un même niveau de confort que nos concitoyens sans que cela ne se traduise par une catastrophe écologique.



Dominique Voynet – Les Verts / Extrait du courrier adressé à FNE

Fiscalité incitative :

Moduler les taxes et impôts sur les produits et appareils de grande consommation en fonction de leur durabilité et de leur consommation énergétique ; réduire la TVA à 5,5% sur la main d'oeuvre de réparation et facturer le service de collecte des déchets en fonction des quantités générées dès le budget 2008 ; promouvoir la proposition de l'Europe à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) d'une taxe carbone.

Je défends le principe d'une fiscalité écologique, décourageant le gaspillage énergétique et sanctionnant les activités polluantes ainsi que l'utilisation de produits polluants (majoration de 33% de la TVA sur les produits les plus polluants). Donc, je suis bien sûre favorable à votre première proposition.

En ce qui concerne la TVA, cette piste mérite d'être étudiée dans un cadre global de fiscalité écologique. Facturer la collecte des déchets en fonction de leur quantité est un principe que nous défendons depuis longtemps.

Quant à la taxe carbone, j'ai tenté de mettre en place une taxe mixte « carbone énergie » quand j'étais au Ministère de l'Environnement, qui fut sévèrement critiquée par... le Conseil constitutionnel, sortant manifestement de son rôle. Et je suis aujourd'hui plus favorable encore à cette idée.

Je partage bien entendu l'objectif de décourager progressivement, par l'impôt, l'usage des ressources fossiles non renouvelables. C'est une nécessité si l'on veut permettre à chacun d'anticiper la fin de l'énergie bon marché, c'est-à-dire la fin du monde que nous connaissons aujourd'hui et qui façonne nos plus intimes manières de vivre.

Je reste partagée sur les modalités précises de cette taxe et sur son champ d'application. Restreinte aux combustibles fossiles, cette taxe pourrait apparaître comme un encouragement, dans le cas de la France, à la production électronucléaire. Et nous serons d'accord pour considérer que le chauffage électrique reste une aberration énergétique, économique et sociale. Appliquée uniformément à tous les ménages, une taxe carbone pourrait par ailleurs pénaliser lourdement des personnes déjà fragilisées par la hausse des prix de l'énergie.

Je considère donc, puisque la proposition est ouverte au débat, que la « taxe carbone » doit être modulée non seulement en fonction des niveaux d'émission, mais également de critères sociaux qu'il conviendra de déterminer avec plus de précision. Cette taxe pourrait être assise sur les grands postes de consommation plus fortement émetteurs de CO₂ (transport, énergie domestique...). Je précise qu'il ne s'agit pas ici d'alourdir la fiscalité, mais bien de donner des signaux différents : dissuader la pollution sans décourager l'emploi.

J'ajoute que, si l'orientation par la fiscalité est essentielle, elle ne suffit pas. L'action réglementaire est indispensable si l'on veut fermer l'accès au marché des produits les plus polluants ou les plus nocifs pour l'environnement.

Au-delà des mesures énoncées, je veux insister ici sur la nécessité de consolider des mécanismes fiscaux



décourageant le gaspillage énergétique et sanctionnant les activités polluantes. Beaucoup de progrès restent à faire sur ce point. Je souhaite toutefois que nous gardions à l'esprit que le changement, pour être compris et ne pas accentuer les difficultés de millions de gens, devra être accompagné, en particulier envers les ménages les plus modestes, de mesures correctives. Un crédit familial d'émission annuelle de CO2 encouragerait utilement la sobriété énergétique.

Un travail particulier devra par ailleurs être conduit en direction des secteurs d'activité et des professionnels les plus lourdement frappés. Il ne devra pas consister, comme on l'a vu trop souvent, dans de simples (mais coûteuses !) mesures de compensation, mais davantage dans des plans de conversion des personnels et des savoir-faire.

Dans les cas de fermeture d'installations ou d'activités polluantes ou dangereuses, un plan de requalification et de reconversion des territoires devra également être élaboré en dialogue avec les personnels, les élus locaux et les acteurs économiques.

Pour lutter contre les délocalisations et engager la relocalisation de l'économie, les prix des transports routiers seront augmentés de façon à tenir compte de leur impact environnemental complet. Ce surcoût ne sera pas à la charge des transporteurs mais des donneurs d'ordre.

Eco-économie :

Créer des incitations fortes pour stimuler l'offre et la demande de produits et de services durables (éco-conception, promotion des circuits courts, normes sur la longévité des produits, financements éthiques et écologiques...).

Contrairement aux autres partis politiques, notre objectif n'est pas plus de croissance économique mais une décroissance de l'empreinte écologique, c'est à dire de la pression que nous exerçons sur les ressources de la planète, indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique notamment.

Et cette décroissance de l'empreinte écologique peut être favorable à la création d'emplois...

Cette conversion écologique de l'économie passera par trois leviers : les techniques, les politiques et les changements de comportements individuels et collectifs. Pour améliorer l'efficacité énergétique de nos modes de production, des techniques nouvelles sont nécessaires et nous entendons favoriser leur développement notamment dans les PME par une véritable stratégie industrielle pensée à l'aune de l'environnement. Mais les techniques seules ne peuvent résoudre qu'une petite partie du problème.

Les politiques publiques doivent encourager de manière transversale la décroissance de l'empreinte écologique. Les incitations à utiliser des produits et des services durables auront évidemment toute leur place. Il s'agit par exemple de réformer la PAC, de développer les modes de mobilité durable, de soutenir l'isolation des logements...

Dans le cadre des élections nationales et législatives, France Nature Environnement a lancé une initiative fédérale : faire remonter des régions 100 sites ou dossiers porteurs d'un enjeu environnemental et illustrant les propositions de la plateforme politique de FNE, pour permettre ainsi le suivi concret des engagements pris par les candidats.

N'hésitez pas à proposer à vos candidats-députés des défis liés à la gestion soutenable des déchets, à la prévention des déchets, au contrôle-transparence des Installations classées (SEVESO...).

Par exemple :

- dans le Morbihan, Environnement 56 demande l'arrêt de leur incinérateur et une réelle évaluation environnementale locale
- en Languedoc-Roussillon, l'A.D.I.S.L. Association de Défense des Intérêts Salindrois et Limitrophes demande la mise en place d'une politique Eco-citoyenne pour le traitement des déchets inscrite et pensée dans le cadre du développement durable
- en PACA, Environnement Méditerranée demande des alternatives à l'extension de la décharge de Balançon
- en Franche-Comté, Franche Comté Nature Environnement propose une autre gestion des déchets
- en Champagne Ardennes, Nature et Avenir, propose moins d'ordures dans les Ardennes

Lien vers les chantiers déjà mis en ligne :

<http://www.fne.asso.fr/elections2007/index.php?pg=chantiers>



Questionnaire Stop Pub

□ Enquête stop pub

Vous avez collé un autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres : celui du ministère, celui de FNE, inscrit un mot sur votre boîte, ou vous avez contacté service StoPub FNE / FRAPNA en 2006 /2007 pour vous renseigner au sujet du STOP PUB, ou pour signaler un dysfonctionnement.

Ce message vous concerne, afin de nous aider à évaluer ce qui se passe sur le terrain.

Vos réponses au petit questionnaire ci-dessous nous permettront de repérer les difficultés et les freins à la diffusion du Stop Pub, mais aussi les bonnes pratiques des collectivités ou associations qui obtiennent des résultats remarquables.

Ce sont ces bonnes pratiques que nous nous proposons de faire connaître auprès de tous: particuliers, associations et collectivités, afin de diffuser largement le Stop Pub au niveau national.

Questionnaire STOPUB

N°	Question	Réponse
1	Avez-vous un STOP PUB sur votre boîte aux lettres?	OUI / NON
2	Votre collectivité distribue-t'elle le STOP PUB ?	OUI / NON
3	Le STOP PUB est-il globalement bien respecté (*)	OUI / NON
4	A combien estimez-vous le taux de boîtes aux lettres équipées de STOP PUB dans ma commune	moins de 1 sur 20 environ une sur 10 une sur 5 ou plus
5	Recevez-vous l'information des collectivités (bulletin municipal, magazine du conseil général, informations concernant le tri ...) ?	OUI / NON
6	Avez-vous un problème particulier à exprimer, ou de "bonnes idées" à partager pour faciliter la diffusion locale du STOP PUB ?	OUI /NON - Détailler
7	Votre code postal	
8	Le nom de votre Ville ou Commune	

(*) On considère que le STOP PUB est globalement bien respecté s'il évite de recevoir 80 à 90% des 40 kg annuels de courrier non adressé (publicités et journaux d'annonces).

Merci de votre participation.

Vous recevrez prochainement les résultats de ce questionnaire, ce qui vous permettra de diffuser localement les bonnes pratiques, trucs et astuces recueillis.

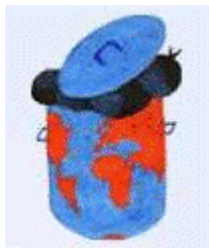
La responsable Opération "StoPub FNE", Catherine Rolin :
Merci de renvoyer vos réponses : stopub@fne.asso.fr

N'oubliez pas : 100 Stop Pub collés = 4 tonnes de papiers évités = 400 € d'économies sur la facture d'ordures ménagères.



La page prévention

□ **La mobilisation des Français se poursuit : la campagne "Réduisons vite nos déchets, ça déborde" à nouveau sur les écrans du 23 mars au 7 avril**



Le déchet le moins polluant est avant tout celui qu'on ne produit pas. Or, chaque Français produit chaque année en moyenne 360 kg. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans. Préservation des ressources naturelles, économies financières, optimisation des solutions de traitement : les enjeux de la réduction des déchets sont aussi multiples qu'urgents. Les Français sont aujourd'hui mieux informés et plus sensibles au sujet, comme l'a montré le succès de la Semaine de la Réduction des Déchets en octobre dernier. C'est pourquoi, le ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME relancent sur les écrans, du 23 mars au 7 avril 2007, la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ».

□ **Opération famille témoin 2007**

L'ADEME, le MEDD et les partenaires du plan national de prévention des déchets (FNE, Réseau Recycleries Ressourceries, CLCV et Veolia Environnement) lancent une opération « Foyer Témoin 2007 ». Comme à Fougères, Limoges ou Rennes, des groupes composés au minimum de 10 foyers pèseront leurs déchets pendant un minimum de 3 mois. Durant le premier mois, les gens ne feront pas les gestes de prévention qu'ils se seront engagés à faire puis, durant les 2 mois suivants, ils les mettront en pratique (exemple : acheter moins emballé, en grand format, boire de l'eau du robinet...).

Outil parmi d'autres en faveur de la réduction de la production des déchets, cette opération doit contribuer à mobiliser l'opinion pour agir tout de suite et mettre en évidence que si nous le voulons, nous pouvons ensemble atteindre l'objectif fixé en septembre 2005 par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable : limiter à 250 kg/hab.an en 2010 et à 200 kg/hab.an les déchets incinérés ou mis en décharge, contre 290 kg/hab.an actuellement.

Cette opération est avant tout un élément d'animation locale via des foyers témoins, porte-parole des gestes de réduction des déchets. Ses objectifs sont de :

- soutenir localement des animations de sensibilisation sur la réduction des déchets ;
- mesurer et communiquer l'efficacité des gestes de la réduction des déchets
- mobiliser les citoyens en s'appuyant sur des relais locaux par des témoignages concrets dans la presse et les médias.

Au-delà de cette opération de terrain, l'impact de chaque geste de réduction mesuré par les foyers pourra être valorisé à l'échelle nationale sous forme d'évaluation des potentiels de prévention.

Cette opération a été envisagée comme une duplication limitée d'expériences existantes sur d'autres régions. Le Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières de l'Ademe a donc mené un recensement et une analyse des différentes opérations du même type puis le comité de pilotage de la campagne de communication « Réduisons vite nos déchets ça déborde ! », réuni en janvier 2007, a validé cette opération. Cette action a été annoncée, en présence de Michèle Pappalardo, le 1er février 2007 au cours du Bilan de la semaine de la Réduction des Déchets 2006 aux partenaires, et aux chargés de communication lors de la réunion Planète Gagnante du 21 février 2007. Le principe a également été validé courant février par le Comité de suivi du Plan de prévention des déchets mis en place par le MEDD.

Cette annonce a déjà suscité un accueil favorable de la part des associations. Près de 20 demandes sont déjà parvenues à l'Ademe.

Les délégations régionales de l'Ademe soutiendront un certain nombre de projets dans les mois à venir sur la base d'une aide forfaitaire d'un minimum de 1500 € par opération dans un cadre minimum à respecter. Bien entendu, de telles opérations peuvent se concevoir dans un cadre contractuel plus vaste, adapté à chaque situation locale. Toutefois il est souhaité que la plupart des actions démarrent assez vite pour être opérationnelles avant l'été et fournir ainsi des éléments communicables lors de la semaine de la réduction des déchets en novembre.

Si vous êtes intéressé par cette opération, n'hésitez pas à contacter vos Ademe Régionales et le réseau Déchets de FNE qui pourra soutenir votre candidature.





□ **Lancement de l'autocollant "ICI ON BOIT L'EAU DE PARIS"**

Depuis fin mars 2007, suite à différentes sollicitations d'associations locales, et notamment de la ressourcerie "Interloque" qui souhaite valoriser l'eau du robinet, EAU DE PARIS lance l'opération "ICI, ON BOIT L'EAU DE PARIS".

Pour valoriser l'eau du robinet à Paris, un autocollant "ici, on boit de l'eau de Paris" sera apposé dans les lieux (cafés, restaurants, bureaux,...) qui en feront la demande.

□ **Des jardineries Vertes : Les magasins Botanic**

Avec 60 magasins, Botanic, enseigne spécialisée dans la jardinerie, s'affiche comme « une enseigne militante qui s'engage en faveur de l'environnement, du développement durable, de la biodiversité, du jardinage biologique ». Des mots ? Pas seulement. Des actes également : en 2007, les magasins Botanic marquent leur engagement en matière de jardinage écologique en mettant en place le label « éco-jardinier » avec plus de 1000 références afin d'offrir la palette de solutions la plus complète possible. Pour labelliser les produits, Botanic s'appuie sur une charte interne et sur les compétences d'un Comité d'experts Eco-jardinier.

Quelques semaines seulement après l'annonce du retrait des produits chimiques de la vente en libre service dès le printemps 2007 et de la mise en place du Point Conseil Eco-jardinier, Botanic a franchi un pas supplémentaire en ouvrant 3 magasins entièrement exempts d'engrais chimiques et de pesticides chimiques de synthèse.

Pour plus de renseignements et avoir la liste des magasins Botanic : www.botanic.com

□ **Les déchets qui montent, qui montent... ce n'est pas une fatalité !**

Comment amener les gens, pas seulement ceux rencontrés dans nos manifestations, à parler de leurs poubelles ? Comment les sensibiliser au problème de la gestion de nos déchets ? Comment leur parler de prévention ?

Au sein du groupe prévention déchets de l'association Charente Nature, il a toujours été clair qu'il fallait toucher tout le monde, de la ménagère pas spécialement « écolo » aux retraités sans oublier les jeunes... mais comment procéder ? Le groupe a alors imaginé une poubelle géante, pédagogique et attractive sur le sujet qui permet, dans un premier temps, de faire un rappel sur ce qu'on met dans le sac noir, dans le sac jaune. A partir de ce geste de tri, on peut enchaîner sur la sensibilisation à la réduction des déchets : les emballages qu'il vaut mieux éviter et, quand on hésite entre deux emballages, celui qu'il vaut mieux choisir ; ce qu'on peut faire pour faire maigrir sa poubelle (le compostage, la réparation, la réutilisation, etc....)

Voilà un outil qui est un pur produit « associatif », conçu initialement pour interpeller les gens dans les grandes surfaces, mais utilisable dans le cadre d'autres manifestations (à l'abri !). Nous l'avons testé sur un marché, dans une fête populaire, mais aussi dans un lycée, dans un IME... donc , pour tous les publics à partir de 6 ans environ.

Un outil qui nécessite absolument une animation (donc mobilisation d'une équipe de bénévoles dans les animations grandes surfaces) d'autant plus que nous lui avons ajouté des « accessoires » : panneaux « hommes sandwiches » avec messages simples pour déambuler dans les rayons (style opération « stop rayon ») et repérer avec les gens les emballages qui génèrent plus ou moins de déchets, panneaux annonçant la manifestation à l'entrée du magasin, tee-shirts pour les animateurs pour nous distinguer et reprenant en gros les mots clés de la prévention des déchets...

Notre poubelle a été élaborée par deux scénographes et un directeur de création, tous convaincus par nos actions, ce qui compte dans l'élaboration d'un tel outil !

Pour ceux qui sont intéressés par un tel projet, sachez qu'il vous en coûtera dans les 9500 Euros (8000 Euros l'expo « nue » et hors livraison et 1500 Euros environ pour la création des textes et illustrations). En ce qui nous concerne, nous avons bénéficié d'un partenariat financier du Conseil Général (fonds mutualisés avec l'Ademe) et des deux collectivités en charge de la gestion des déchets en Charente, la Région et le département s'engageant fortement dans la prévention des déchets.

Pour toutes questions, merci d'appeler Sylvie, à Charente Nature au 05 45 91 89 70

Courriel : charente-nature@educ-envir.org



□ **L'Ademe organise le Colloque Prévention et gestion des déchets dans les territoires : les bonnes pratiques du 19 au 21 juin à Paris 7ème**

Réduire les déchets et optimiser leur gestion à l'échelle des territoires, tels sont les deux grands axes de ce colloque qui regroupe deux événements :

les Rencontres nationales de la Prévention des Déchets (3e édition)

le Colloque Déchets et Territoires (2e édition)

Réduire les déchets

Trois ans après l'adoption du plan national de prévention des déchets, où en sommes-nous ? Quels sont les progrès enregistrés par les entreprises, les collectivités ? Quelles sont les voies les plus prometteuses ? Comment aller plus loin ? Quelles méthodes, quels outils ?

Pour répondre à ces questions, l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable organisent ces troisièmes rencontres qui proposent :

en ouverture du colloque, une conférence plénière qui fera le point sur l'avancement du plan national de prévention, les principaux enseignements de la période écoulée, les axes à privilégier pour les années à venir **puis 5 ateliers parallèles « bonnes pratiques » :**

- Réduction des emballages : comment aller plus loin ?
- Un plan national pour développer le compostage domestique
- Entreprises et prévention des déchets
- Collectivités et prévention des déchets
- Réparation-Réemploi : des économies de ressources

Optimiser la gestion de tous les déchets dans les territoires

Si la prévention vise à limiter la production de déchets, les flux restant à traiter (déchets ménagers, déchets des entreprises, déchets du BTP, déchets agricoles,...) sont considérables et la nécessité d'optimiser leur gestion est plus que jamais d'actualité.

C'est à l'échelle du territoire que les réflexions doivent être conduites entre les différents acteurs et les producteurs de déchets pour construire des actions concertées avec le souci d'optimiser les coûts de gestion des déchets, de réduire leurs impacts et de favoriser de nouvelles activités.

Partenariat, concertation, optimisation, maîtrise des coûts, valorisation des ressources locales, seront au cœur des travaux de ces journées qui seront structurées autour des sessions suivantes :

7 ateliers parallèles « bonnes pratiques »

- Optimisation du service public de collecte : qu'attendre des innovations technologiques ?
- Collectivités, quels services « déchets » proposer aux entreprises ? A quel prix ?
- Gestion collective des déchets des entreprises : se regrouper pour optimiser
- Gestion des déchets du BTP - Retours d'expériences.
- Quelle place pour les pré-traitements mécano-biologiques dans une gestion performante des déchets ?
- Déchets, des sources d'énergie de proximité
- Concertation et gestion des déchets : Quelles méthodes ? Quels changements pour les acteurs ?

puis, en clôture du colloque, une conférence plénière qui sera l'occasion de montrer, grâce à des retours d'expériences, comment l'animation territoriale permet de lever les freins dans la conduite de projets liés à la gestion des déchets.

Pour plus d'information sur le programme et les inscriptions :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=42378&ref=17205&p1=1&p2=>

UIOM

Le tribunal administratif de Montpellier, après 4 ans de mûres réflexions, vient d'annuler l'autorisation d'exploiter l'incinérateur de 120.000 t/an de Lunel-Viel (Hérault).

L'arrêté en date du 18 février 1999, par lequel le préfet de la région Languedoc-Roussillon, a autorisé la société Ocréal à exploiter sur la commune de Lunel-Viel une unité d'incinération et de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés est annulé depuis le 9 février 2007.

L'Etat versera à l'Association Pour la Protection de l'Environnement du Lunellois et à l'Association « Lunel-Viel veut vivre » la somme de 1000 euros. Ces associations avaient attaqué l'autorisation de cette installation en faisant valoir entre autres le caractère insuffisant de l'étude d'impact jointe au dossier soumis à enquête publique. **Le préfet est scandaleusement passé outre le jugement du tribunal et a autorisé la poursuite de l'exploitation de l'incinérateur.**



Du nouveau sur le net

□ FNE, partenaire du débat « faisons vite, ça chauffe ! » organisé par l'ADEME

Dans la suite de sa campagne nationale de mobilisation sur le changement climatique et la maîtrise de l'énergie (« Economies d'énergie : Faisons vite, ça chauffe ») l'ADEME organise un grand débat sur la Maîtrise de l'Energie. Il vise deux objectifs :

- Permettre à chacun d'exprimer son point de vue sur les domaines où la maîtrise de l'énergie doit progresser, d'expliquer ce qui limite l'efficacité des actions actuelles.
- Elaborer sur cette base des propositions d'actions ou politiques publiques plus adaptées et soumettre ces propositions à un débat ouvert.

Le débat se déroule du 6 mars 2007 jusqu'à l'été. Il porte tout à la fois sur la réduction de la demande d'énergie, sur les économies provenant d'une meilleure efficacité énergétique et sur les énergies renouvelables.

Ce débat se déroule en grande partie sur internet, pour permettre à une population très vaste de s'y exprimer. Il doit aussi permettre un dialogue entre citoyens et experts, notamment au travers d'ateliers de réflexion qui s'efforceront de construire des propositions concrètes à partir des points de vue exprimés sur internet. Les internautes pourront commenter et évaluer ces propositions dans la phase finale du débat. Pour participer au débat : <http://www.ledebatmde.org/>

□ Portail internet Santé Environnement- Santé - Travail

Dans le cadre des plans nationaux « santé-environnement » et « santé-travail », le lancement d'un portail national d'information vise à donner au public un accès à l'information la plus complète possible et la plus à jour sur l'ensemble des problématiques. Ce portail a été élaboré par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) avec le concours de 20 partenaires dont l'ADEME. Ce sont près de 2500 liens qui sont d'ores et déjà intégrés au portail, reflétant ainsi la grande richesse de l'information proposée par le service public. <http://www.sante-environnement-travail.fr/>

□ Portail internet Sites-Pollués

Sites-Pollues.ecologie.gouv.fr est le portail national dédié aux sites et sols (potentiellement) pollués par des contaminations chimiques ou radioactives.

Sa vocation est de diffuser le plus largement possible les informations et les outils relatifs aux sites et sols pollués. Il s'adresse aux professionnels de la gestion des sites et sols pollués, aux administrations, bureaux d'études, entreprises, collectivités, courtiers en biens immobiliers, notaires, journalistes, étudiants et particuliers en tant que propriétaires, locataires ou riverains. <http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr/>

Charte Eco-Emballages

Le 6 mars dernier, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement participant à la commission nationale d'agrément des sociétés d'emballages, ont signé avec Eco-emballages (EE) une Charte partenariale sur la Prévention des déchets ménagers. Cette Charte qui s'inscrit dans un esprit de progrès, résolument tourné vers l'avenir, permet d'officialiser les travaux d'EE et des associations sur la thématique de prévention des déchets, prolongeant plus de 10 années d'actions communes.

A travers cette démarche partenariale plus vaste et ambitieuse, il est, entre autres, visé la conduite de nouvelles actions, engageant EE aux côtés des associations mai aussi, tant que les producteurs et les distributeurs de produits emballés. Ainsi, les associations souhaitent qu'EE mette la prévention -qui implique ensemble producteurs, distributeurs, consommateurs et collectivités locales- au cœur de ses campagnes de communication et de ses actions locales d'information. Pour que prévention et recyclage soient présentés au citoyen, de façon complémentaire, en indiquant que "le tri c'est bien, mais jeter moins c'est encore mieux". Dans le même esprit, les ambassadeurs du tri devront être aussi des ambassadeurs de la prévention.

(Merci à Bernard Casnin de la Confédération Générale du Logement pour son implication très active dans ces travaux).



La Lettre Industrie - Déchets - N°32 - Avril 2007 : lettre d'information du pôle IPS de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Christine Gilloire ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL